

CONCOURS CONSTRUIRE EN PIERRE STRUCTURELLE

"Les climats
de la pierre"



RÈGLEMENT DU CONCOURS CONSTRUIRE EN PIERRE STRUCTURELLE 2024 "Les climats de la pierre"

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine et sa matériauthèque, en partenariat avec le SNROC et l'Association Les Pierres sauvages de Belcastel organise un concours d'idées réservé aux étudiants inscrits dans une école française délivrant le diplôme d'état d'architecte, d'architecte paysagiste et d'ingénieur DPE.

Cette initiative a pour objectif de faire connaître et promouvoir les particularités et les potentialités de la pierre comme matériau de construction.

Le concours « Construire en pierre structurelle » a pour objectif d'inciter les étudiants en école d'architecture, de paysage ou encore d'ingénieurs à découvrir les capacités architectoniques de la pierre et à en identifier les potentialités. Il veut inciter à l'exploration des mise-en-œuvres de la pierre structurelle dans les domaines contemporains de l'architecture et de l'aménagement urbain pour contribuer pleinement à faire émerger des réponses aux enjeux de la transition environnementale.

L'édition 2024 propose aux étudiants de réfléchir à la thématique "Les climats de la pierre". Le jury 2024 sera présidé par Marc Bigarnet, co-fondateur de l'agence Obras Architectes, enseignant à l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon. La composition du jury sera indiquée sur la page de présentation du concours sur le site de l'ENSA Paris-Val de Seine <https://www.paris-valdeseine.archi.fr/vie-etudiante/concours-et-appels-a-projets/concours-pierre.html>

1 - Organismes du concours

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine est un établissement public à caractère administratif sous la double tutelle du ministère de la Culture, et du ministère de l'Éducation Nationale Enseignement Supérieur et Recherche. Communauté d'enseignement et de recherche en architecture de 2300 personnes, l'ENSA Paris-Val de Seine accueille et forme près d'un architecte sur 10 en France. Elle est associée à l'Université Paris Diderot et s'inscrit ainsi dans un campus accueillant plus 40 000 étudiants et 8 000 enseignants et chercheurs. Implantée le long de la Seine (Paris 13e). L'ENSA Paris-Val de Seine se compose d'un ensemble architectural dont le maître d'œuvre est l'architecte Frédéric Borel, Grand Prix national de l'architecture en 2010.

Le SNROC agit aux côtés des entreprises de la filière Pierre et est membre de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) qui regroupe 14 branches professionnelles spécialisées dans l'extraction et la transformation de matériaux issus de carrière.

L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel a été créée en 1997 pour œuvrer à la découverte, la connaissance et la promotion de l'œuvre de Fernand Pouillon, architecte, écrivain, éditeur de livres d'art. Notamment elle soutient la recherche et l'étude sur son œuvre et sa personne, organise ou accueille des expositions, colloques et rencontres et participe à la publication de contributions.

2 - Thématique

L'édition 2024 interroge "Les climats de la pierre". Au moment où l'architecture s'inscrit dans une réflexion directement liée aux injonctions climatiques et se retrouve dans l'obligation d'adapter les modes constructifs aux enjeux environnementaux, le concours Construire en pierre structurelle questionne, pour sa dixième édition, les rapports qu'ont entretenus, entretiennent et entretiendront, architectures et climats.

3 - Projet Architectural

Chaque équipe pourra proposer un programme d'usage public ou domestique [architectural, urbain et/ou paysager] dans un site de son choix, dont la conception sera fondée sur la mise en œuvre de la pierre structurale démontrant toute l'adaptabilité de ce matériau à la nouvelle donne climatique.

Nous attendons de vos propositions qu'elles revisitent l'éventail des possibles en s'appuyant sur les spécificités de la pierre : inertie, perméance, bilan carbone, etc. Vous questionnez les manières de fonder une tectonique climatique, en interrogeant les traditions constructives, ou en développant des réponses innovantes, déduites de l'économie de ressources, des spécificités de l'extraction et de l'appareillage, de l'adaptation, du réemploi ou encore de la réparation.

Vos propositions devront révéler l'exemplarité écologique et/ou innovante de la pierre structurale et des modalités de sa mise en œuvre mais pas seulement. Sa relation avec les espaces publics et leurs aménagements, plus largement les interactions entre architecture et paysage, ses capacités à réconcilier nos modes de vie et l'acte de bâtir avec le sol : « Non pas ce qui est devant, mais ce qui nous porte » selon « La Nature » de Maurice Merleau-Ponty¹.

4 - Conditions d'inscription

Sont admis à concourir les étudiants, régulièrement inscrits en Licence 2, Licence 3, Master 1 ou Master 2 dans une école supérieure française délivrant le diplôme d'état d'architecte, d'architecte paysagiste et d'ingénieur DPE. L'inscription peut être faite de manière personnelle ou en groupe (3 personnes maximum) représenté par un mandataire. Les étudiants inscrits en Licence 1 pourront faire partie d'un groupe comportant au minimum un étudiant référent inscrit en licence 2, licence 3, Master 1 ou Master 2. Un étudiant régulièrement inscrit dans une école supérieure française délivrant la HMONP pourra s'inscrire dans un groupe mais ne pourra ni être le référent, ni s'inscrire seul.

Un certificat d'inscription valide pour l'année universitaire en cours est obligatoire pour chaque participant et devra être transmis conjointement pour la validation de l'inscription.

5 - Modalités d'inscription

Le(s) candidat(e)s doivent envoyer une demande d'inscription par mail en joignant un certificat d'inscription valide pour l'année universitaire en cours à : concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr

6 - Documents admissibles et rendus de projets

Le projet numérique rendu (formats pdf et jpeg) devra comprendre :

- Une synthèse du projet (450 caractères espaces non compris)
- Une description du projet (1800 caractères espaces non compris)
- Deux A0 horizontaux (format jpeg) en format d'impression qui comporteront obligatoirement les éléments suivants :
 - Un cartouche en haut à droite comportant le numéro de planches, le titre, le nom du ou des étudiants.
 - Une approche environnementale attestant de la pertinence des partis pris proposés, schémas conceptuels, présentation de la démarche architecturale d'utilisation de la pierre (identification des référents)
 - Un plan de situation 1/1000°
 - Un plan masse, toitures 1/500°
 - Des plans, coupes, de toutes les façades 1/100°
 - Des coupes/façades significatives 1/50° et éventuellement, des détails constructifs et architecturaux 1/20° (l'association avec l'ensemble des matériaux constitutifs de l'ouvrage, les réponses aux contraintes thermiques et énergétiques, les choix techniques et esthétiques)
 - Deux perspectives : l'une permettant d'appréhender l'environnement du projet et sa matérialité, l'autre illustrant l'ambiance du projet.

Les fichiers envoyés devront être enregistrés sur le mode suivant :

Les fichiers envoyés devront être enregistrés sur le mode suivant :

A0 - IMAGE 1 (3 Mo maximum) :

Nom de l'image sans accent ni espace : « image1-NOM-Prenom.jpg (ex : image1-DEWA-Virginie.jpg)

A0 - IMAGE 2 (3 Mo maximum) : Nom de l'image sans accent ni espace : « image2-NOM-Prenom.jpg (ex : image2-DEWA-Virginie.jpg)

• 1 livret PDF de format A3 paysage

Le livret comportera un texte décrivant le projet architectural et la démarche (10 pages maximum, les projets dont la notice comporte plus de 10 pages ne seront pas étudiés.) La qualité graphique et la composition des documents présentés participeront à la cohérence et à la compréhension de la démarche architecturale.

Les fichiers envoyés devront être enregistrés sur le mode suivant :

Livret A3 -PDF (5 Mo maximum) : Nom du document sans accent ni espace : livretA3-NOM-Prenom.pdf (ex livretA3-DEWA-Virginie.pdf)

Ce livret sera imprimé par l'organisation du concours pour la finale. Prévoir impérativement un blanc tournant de 1,5 cm pour l'impression et la reliure.

Il est primordial de renseigner le formulaire en respectant toutes les indications (MAJUSCULES /minuscules, taille des images, etc.).

7 - Questions

Les questions éventuelles relatives aux attendus du concours peuvent être adressées par mail à :

concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr

8 – Dépôt des projets

Les projets seront déposés sur une plateforme communiquée suite à l'inscription au concours demandée par mail à :

concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr

9 - Calendrier

- Ouverture des inscriptions : lundi 27 novembre 2023
- Date limite d'envoi des projets : lundi 15 avril 2024 à minuit
- Annonce des 10 finalistes : mardi 30 avril 2024
- Jury public et cérémonie de remise des prix : jeudi 16 mai 2024

10 - Prix

Le jury décernera aux projets qu'il estimera les plus pertinents, les prix suivants :

Les prix SNROC

- 1^{er} prix : 1 500 € (mille cinq cents euros)
- 2^e prix : 1 200 € (mille deux cents euros)
- 3^e prix : 1 000 € (mille euros)

Des projets supplémentaires pourront faire l'objet de la mention « Remarqué » (sans attribution de prix).

11 - Indemnisation

Les frais de déplacement pour le jury du 16 mai 2024 (équivalents à un billet de train en 2nde classe) et l'hébergement seront pris en charge sur présentation des factures originales pour les représentants des équipes de province, dans la limite de cent euros par représentant de chaque équipe, et dans la limite de deux cents euros maximum par équipe. Dans le cas où deux représentants sont présents pour le jury, les factures devront être au nom de chacun des représentants.

12 - Droits de propriété et publicité des projets

Les participants cèdent les droits de propriété intellectuelle à l'ENSA Paris-Val de Seine, le SNROC et L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel comprenant les droits à l'image, de reproduction et de diffusion. En conséquence, les participants acceptent l'utilisation par l'ENSA Paris-Val de Seine, le SNROC et L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel à titre gratuit et sur tous supports de communication ou pour toute exposition dans quelque lieu que ce soit à minima à l'ENSA Paris-Val de Seine une part des projets présentés (documents, photos, maquettes...) et d'autre part de toutes photographies et vidéos prises, le cas échéant, au cours de la présentation des projets. L'ENSA Paris-Val de Seine, le SNROC et L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel et ses partenaires ne pourront en revanche être tenus responsables des photos ou vidéos prises par les participants et publics avec leur propre matériel appareil photo, téléphone portable.

Les données personnelles des participants recueillies par l'ENSA Paris-Val de Seine, le SNROC et L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel sont destinées à un traitement interne. Par leur simple inscription au concours, les participants autorisent l'ENSA Paris-Val de Seine, à SNROC et L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel, à conserver ces données et à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer le cas échéant à des sociétés tierces partenaires ou des sous-traitants (y compris pouvant opérer en dehors de l'Union Européenne) exclusivement pour les besoins de gestion du contrat conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données les concernant en adressant un courrier et en justifiant de leur identité à :

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-VAL DE SEINE

Service communication, Concours « Construire en pierre structurelle »

3-15 quai Panhard et Levassor, 75013 Paris

www.paris-valdeseine.archi.fr

ANNEXE

Note de présentation de la thématique “ Les climats de la pierre”

Au moment où l'architecture est confrontée aux injonctions climatiques et à la nécessité impérieuse d'adapter les modes constructifs aux enjeux environnementaux, le choix des matériaux qu'elle doit introduire dans sa composition devient prépondérant. Pour sa 10e édition, le concours « Construire en pierre structurelle » entend questionner les rapports qu'ont entretenus, entretiennent et entretiendront, architectures et climats, déduisant en quelque sorte « une vérité pour chaque latitude »¹.

Dans ce cadre, « climats » est à considérer aussi bien comme les conditions climatiques en un lieu et un temps donné que comme « les relations dynamiques qui s'établissent entre les données physiques d'un lieu et le groupe social qui y vit »², créant les circonstances - tout à la fois air et atmosphère mais aussi milieu, ambiance ou contexte des conditions de vie - favorables ou non à son épanouissement.

L'approche climatique a façonné les édifices à partir des ressources et des contraintes, permettant d'apporter des réponses aux conditions naturelles que sont le soleil, le vent, l'humidité, la chaleur, et ménageant tout autant protection que confort visuel et émotionnel des gens appelés à les vivre.

Inscrite dans la tradition, cette démarche a constitué au fil des générations, un corpus de savoir-faire et de techniques permettant d'optimiser avec pragmatisme la relation entre les ressources disponibles [pierres extraites ou glanées, galets, lauzes ou encore réemploi], et l'expression architectonique des édifices savants ou vernaculaires.

Récemment des architectes ont utilisé la pierre de manière « classique » pour ses qualités climatiques, durables et environnementales tandis que d'autres l'ont exploitée pour des compositions novatrices et originales outrepassant en quelque sorte les caractéristiques du matériau. Quelles qu'elles soient, ces réalisations, par leur simple existence, créent indéniablement un « climat » et des ambiances.

C'est l'enjeu que vous propose d'explorer, cette édition 2024. Nous attendons de vos propositions qu'elles revisitent l'éventail des possibles en s'appuyant sur les spécificités de la pierre, inertie, perméance, bilan carbone, etc. Vous questionnez les manières de fonder une tectonique climatique, en interrogeant les traditions constructives, ou en développant des réponses innovantes, déduites de l'économie de ressources, des spécificités de l'extraction et de l'appareillage, de l'adaptation, du réemploi ou encore de la réparation.

Cette session du concours Construire en pierre structurelle 2024 est ouverte aux étudiants des écoles d'architecture, des écoles de paysage et des écoles

d'ingénieurs. Chaque équipe pourra proposer un programme d'usage public ou domestique dans un site de son choix, dont la conception sera fondée sur la mise en œuvre de la pierre structurelle démontrant toute l'adaptabilité de ce matériau à la nouvelle donne climatique.

Les propositions devront révéler l'exemplarité écologique et/ou innovante de la pierre structurelle et les modalités de sa mise en œuvre mais pas seulement. Sa relation avec les espaces publics et leurs aménagements, plus largement les interactions entre architecture et paysage, ses capacités à réconcilier nos modes de vie et l'acte de bâtir avec le sol : « Non pas ce qui est devant, mais ce qui nous porte » selon « La Nature » de Maurice Merleau-Ponty.³

1 / *Entretien*, Gilles Perraudin, André Ravéreau in *L'atelier du Désert*, éditions Parenthèse.

2 / http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/milieu-geographique/@@download_pdf?id=milieu-geographique&uid=ee2cc4c02c07409e728b40d17f64bf53

3 / *Cours du Collège de France (1956-1960)* éditions Seuil.